

LOI N° 010 /PR/2011

*Portant Ratification de l'Ordonnance N°
006/PR/2011 du 16 Février 2011
Portant Création de quatre Ecoles
Normales Supérieures (ENS)*

Vu la Constitution ;

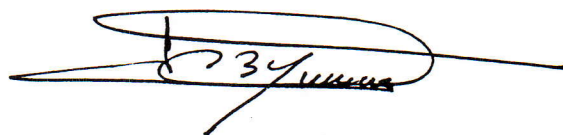
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 006/PR/2011 du 16 Février 2011 portant création de quatre Ecoles Normales Supérieures (ENS).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *DDI Ngov*

N'Djaména, le 24 Mars 2011.....



IDRISS DEBY ITNO